



## FRAIS DE CCI 2012

Vous voudrez bien trouver ci-dessous la liste des chambres de commerce et d'industrie de région, avec mention pour chaque territoire du pourcentage de la taxe pour frais de CCI affectée par les CCI aux dépenses de formation continue. Ce pourcentage doit être rapporté au montant figurant à la ligne 22 sur l'avis de TACFE\* acquittée par les entreprises.

### ➔ Part des centimes additionnels affectée par les CCI à la formation continue

CCI DE RÉGION	Formation continue année de salaire 2011
• CCIR Alsace	12,45 %
• CCIR Aquitaine	11,33 %
• CCIR Auvergne	11,46 %
• CCIR Basse-Normandie	8,60 %
• CCIR Bourgogne	8,89 %
• CCIR Bretagne	8,20 %
• CCIR Centre	3,69 %
• CCIR Champagne-Ardenne	3,13 %
• CCIR Franche-Comté	5,13 %
• CCIR Haute Normandie	3,60 %
• CCIR Ile-de-France	10,14 %
• CCIR Languedoc-Roussillon	6,81 %
• CCIR Limousin	5,39 %

CCI DE RÉGION	Formation continue année de salaire 2011
• CCIR Lorraine	2,62 %
• CCIR Midi-Pyrénées	8,26 %
• CCIR Nord-Pas de Calais	9,84 %
• CCIR PACA	3,74 %
• CCIR Pays de la Loire	4,95 %
• CCIR Picardie	9,12 %
• CCIR Poitou Charentes	2,69 %
• CCIR Rhône-Alpes	16,33 %
• CCI Guadeloupe	23,51 %
• CCI Guyane	NC
• CCI Réunion	NC
• CCI Martinique	NC
• CCIR Corse	NC

NC = Non communiqué à ce jour

ACFCI - 46 avenue de la Grande Armée - CS 50071 - 75858 Paris Cedex 17

Tél. : 01.40.69.37.00 - <http://www.acfci.cci.fr>

\* Taxe additionnelle à la cotisation foncière des entreprises

Contactez votre conseiller formation  
AGEFOS PME Ile-de-France



0826 301 311  
(0,15 € TTC/min)